

Josette Lanteigne, *La question du jugement*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, 257 pages.

Candida Jaci de Sousa Melo

Volume 23, numéro 1, printemps 1996

Critères esthétiques et métamorphoses du beau

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027386ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027386ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

de Sousa Melo, C. J. (1996). Compte rendu de [Josette Lanteigne, *La question du jugement*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, 257 pages.] *Philosophiques*, 23(1), 193–196. <https://doi.org/10.7202/027386ar>

Josette Lanteigne, *La question du jugement*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, 257 pages.

Josette Lanteigne aborde dans *La Question du Jugement* un thème classique de la philosophie de Kant, à savoir la distinction entre jugements analytiques et jugements synthétiques. Dans un premier temps, l'auteure étudie la question suivante : « Sous quels présupposés cette distinction est-elle valide ? » (p. 6) En d'autres termes, pour quelles raisons Kant a-t-il eu besoin de faire une distinction entre les jugements analytiques et les jugements synthétiques dans les fondements de son système philosophique ?

Selon Lanteigne, Kant a dû distinguer ces deux sortes de jugements pour répondre à sa question fondamentale de la *Critique de la Raison Pure* (CRP) : comment la connaissance est-elle possible et, plus particulièrement, comment celle-ci peut-elle s'accroître ? Kant pensait que la connaissance ne pouvait pas s'étendre au moyen des jugements analytiques (CRP, p. 38 TP), car ils sont entièrement constitués de propositions tautologiques (dont la caractéristique principale tient à l'identité des concepts — « le concept de prédicat est tiré du concept donné et non de l'expérience de l'objet » (CRP, p. 36 TP). Donc, il lui fallait absolument chercher du côté des jugements synthétiques la possibilité même du principe d'accroissement de la connaissance.

Il est vrai de dire que cette distinction (voire cette opposition) entre les propositions analytiques et les propositions synthétiques chez Kant est au cœur

même de toute sa discussion sur la connaissance. Pourquoi ? Parce que, pour lui, il existe deux modes différents de connaissance, à savoir : le mode de connaissance par jugements analytiques et celui par jugements synthétiques. Dans le premier cas, la connaissance est totalement indépendante de l'expérience car elle est fondée sur le principe d'identité des concepts. Dans le deuxième cas, la connaissance est acquise à partir de l'expérience car elle est fondée sur le principe empirique de la synthèse. Pour que l'esprit au moyen des facultés (l'imagination et l'entendement) puisse réaliser l'activité de la synthèse, il lui faut le divers de l'expérience. C'est donc à partir de l'expérience que l'accroissement de la connaissance se produit. Ainsi, à partir de la distinction analytique/synthétique, Kant pouvait différencier les deux modes de connaissance possibles (CRP, p. 37). Dans cette optique, Kant se pose alors la question: comment une connaissance acquise à partir de l'expérience peut-elle avoir un caractère nécessaire et universel? En particulier, « comment les jugements synthétiques *a priori* sont-ils possibles » ? (CRP, p. 43) C'est cette question que l'auteure analyse dans le premier chapitre.

En faisant une analyse critique des définitions kantienne de jugement analytique et de jugement synthétique, Lanteigne soulève quelques difficultés. Une première difficulté est liée à l'hypothèse selon laquelle en dépit du fait que Kant n'était pas satisfait de la définition de jugement en général donnée par les logiciens (« un jugement est la représentation d'un rapport entre deux concepts » CRP, p. 118), la définition kantienne des jugements analytiques et des jugements synthétiques (CRP, p. 37) s'appuie sur cette définition classique. En effet, le rapport sujet-prédicat est essentiel à ces deux types de jugements. Dans le cas des jugements analytiques, le trait fondamental est que ce rapport a toujours lieu entre un prédicat qui appartient au concept du sujet. (Ces jugements sont valides par la seule identité des concepts). Par contre, dans le cas des jugements synthétiques, le prédicat est hors du concept du sujet. (Ces jugements doivent être validés par l'expérience).

Une deuxième difficulté est liée à la prédication. D'après l'auteure, il n'est pas clair chez Kant que la distinction entre jugements analytiques et jugements synthétiques s'applique seulement aux jugements catégoriques ou aussi aux jugements hypothétiques et aux jugements disjonctifs. Curieusement, l'A dit (p. 19) que le penseur de Koenigsberg n'était pas sûr qu'il y ait des jugements synthétiques de la forme catégorique, alors qu'il semble bien que « les jugements catégoriques constituent la matière des autres jugements » dans sa philosophie (voir Rudolf Eisler, *Kant-Lexikon*, Paris, Gallimard, 1994, p. 592).

Dans le deuxième chapitre, l'A. traite d'une question importante débattue depuis longtemps dans l'histoire de la philosophie du langage, à savoir: « Wittgenstein était-il ou non kantien (même s'il n'a jamais étudié Kant) ? » (p. 7). Sous la forme d'une étude comparative entre les deux philosophes, Lanteigne met en évidence les traits kantien qu'on peut trouver dans la philosophie du langage wittgensteinienne, en s'inspirant probablement de Strawson (*The Bounds of Sense*, Londres, Methuen, 1968) et de Stenius (*Wittgenstein's Tractatus*, Oxford, Basil Blackwell, 1964). Elle montre aussi dans quelle mesure Wittgenstein a adopté un point de vue kantien dans sa philosophie du langage ordinaire.

L'A. soulève la question de la possibilité de l'accroissement de la connaissance au moyen des jugements analytiques (p. 79). En d'autres termes, est-ce que les propositions analytiques (logiques), qui sont basées sur le principe d'identité des concepts, peuvent faire progresser la connaissance et, si oui, comment ? À propos de cette question, Kant et Wittgenstein sont en opposition. D'une part, Kant n'accepte pas l'idée selon laquelle les sciences, qui font

avancer la connaissance, sont fondées sur les jugements analytiques. Car, pour lui, les sciences font plus que des analyses de ce que nous connaissons déjà. D'autre part, Wittgenstein n'accepte pas les jugements synthétiques *a priori* de Kant. Pour lui les propositions qui décrivent des faits ne sauraient pas être analytiques. Pour le Wittgenstein du *Tractatus*, les propositions analytiques ne disent rien sur le monde : elles sont vides de sens (*Sinnlos*) ; elles ne font que montrer les formes *a priori* de la pensée humaine.

Kant a désigné les facultés subjectives telles que l'intuition pure, l'imagination transcendente et l'unité de l'aperception, comme constituant la source de toutes nos connaissances synthétiques *a priori*. Selon lui, sans activités subjectives, on n'aurait pas de jugements. Par contre, pour Wittgenstein (celui du *Tractatus*), ce sont les objets qui sont à la source de nos connaissances. En d'autres mots, les objets forment la « substance » du monde sur laquelle les propositions reposent. Il existe des propositions parce qu'il existe des objets auxquels l'on peut se référer. Cela ne veut pas dire que la démarche wittgensteinienne fait dépendre le sens propositionnel de l'expérience. Au contraire, Wittgenstein détermine à partir de l'analyse des formes propositionnelles les formes *a priori* de l'expérience. C'est ce qui lui permet de montrer quelles sont les conditions nécessaires *a priori* sans lesquelles aucune expérience n'est possible.

La distinction entre les propositions analytiques et les propositions synthétiques est traditionnelle dans la philosophie du langage. Pour Wittgenstein, les premières sont des propositions logiques tandis que les deuxièmes sont des propositions empiriques. Dans la mesure où la logique pure s'occupe seulement de la forme des propositions analytiquement vraies, nécessaires et universelles, on voit pourquoi il a nié l'existence-même des propositions synthétiques *a priori*. Dans le *Tractatus*, la logique formelle est « transcendente », car les propositions analytiquement vraies représentent les formes *a priori* de la pensée. Pour Kant, la logique transcendente s'occupe de l'origine de nos connaissances des objets en tant que cette origine ne peut pas être attribuée aux objets. La logique formelle n'a selon Kant rien à voir avec l'origine de la connaissance. Elle ne traite que de la forme intellectuelle que l'on peut procurer aux représentations, quelle que puisse d'ailleurs être leur origine (*CRP*, p. 79).

Sous la forme originale d'un dialogue imaginaire entre les deux philosophes, l'auteur tente, dans le troisième chapitre, d'actualiser leurs différences conceptuelles. La distinction entre les propositions analytiques et les propositions synthétiques est encore un objet de discussion critique et de comparaison entre Kant et Wittgenstein. Il faut remarquer ici que Wittgenstein ne fait pas la différence entre les propositions analytiques et les propositions synthétiques à partir du rapport sujet-prédicat (comme Kant le fait dans l'introduction à la *Critique de la Raison Pure*), mais par le biais des tables de vérité. Car, en effet, pour lui, exprimer un sens au moyen des propositions, c'est exprimer des conditions de vérité. Ainsi, au sens wittgensteinien, les propositions analytiques de Kant sont vraies inconditionnellement (car elles sont tautologiques), tandis que ses propositions synthétiques ne sont vraies que sous certaines conditions car elles sont en accord ou en désaccord avec les possibilités de vérité des propositions élémentaires (T. 5.11). C'est ainsi que l'A. met au jour la position critique de Wittgenstein à propos de la possibilité des jugements synthétiques *a priori*.

Toujours à propos d'une interaction fructueuse entre Kant et Wittgenstein, l'auteur traite dans son dernier chapitre d'une certaine complémentarité entre leur philosophie (à l'aide des travaux sur la pragmatique de Jacques Poulain). Pour établir un rapport plus précis et avantageux entre les deux philosophes, elle se demande comment il est possible de juger, ce qu'il nous faut pour pouvoir

juger. En analysant ces questions, Lanteigne nous fait comprendre que l'acte de juger est une activité subjective.

Ainsi, l'auteure fait de la question du jugement le leitmotiv de son ouvrage. Qu'il soit analytique ou synthétique, le jugement est toujours le moyen par lequel on exprime une pensée à propos du monde (ou d'un état de choses). À cet égard, c'est toujours le sujet connaissant qui juge l'objet de connaissance. C'est une limite imposée au monde par la méthode transcendante : les objets existent parce que le Je est capable (par ses facultés) de les reconnaître. Contrairement à ce point de vue, la méthode analytique insiste sur les sources objectives ; dans ce cas, les limites sont imposées au sujet connaissant, car son existence est déterminée par l'existence du monde sur lequel il opère. Le monde existe même s'il ne le connaît pas.

À mon avis, *La Question du Jugement* est un livre intéressant dont la lecture sera utile à ceux qui veulent comparer les philosophies de Kant et de Wittgenstein et qui s'interrogent sur la nature de leur déduction transcendante.

Candida Jaci de Sousa Melo
Département de philosophie
Université du Québec à Trois-Rivières
